

Délibération 2025/11/27/09

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 19 novembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier** M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Jérôme **Verriest**, Mme Marine **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à M Thierry **Depoortere**, M Michel **Verhaeghe** donne pouvoir à M Didier **Boiron**, Mme Céline **Laloyer** donne pouvoir à Mme **Valérie Vanlaer**.

Mme Aurélie **Royer**.

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater certaines dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire indique que l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

- Vu l'article L1612 du Code Général des Collectivités territoriales.
- Vu les demandes présentées par M le Maire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits sans attendre le vote du budget primitif 2026.
- Considérant que le crédit inscrits à la section d'investissement du budget 2025 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) aux chapitres 20.21.23 s'élevaient à la somme de : **163 085.05€**

Le Conseil Municipal, après étude et délibération décide :

- D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit : **40 771.26€**
- Prends l'engagement de voter au BP 2026 les crédits correspondants aux différents chapitres concernés.

**Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme**

**Le Maire
Thierry DEPOORTERE**



Commune de LA NEUVILLE
59239 - NORD
REpublique FRANCAISE

Budget 2025

Chapitre 20 Immobilisation incorporelles	2 295€
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	129 165.17€
Chapitre 23 Immobilisations en cours	31 624.88€
Total	163 085.05€
1 quart	40 771.26€